ACTUALITÉ 70

Lettre électronique des services de l'Etat en Haute-Saône

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

Avril-juin 2017

Edito

Ce nouveau numéro d'Actualité 70 aborde les événements de ces dernières semaines mais également l'actualité à venir durant la période estivale 2017.

Les élections présidentielle et législatives ont largement occupé le premier semestre de cette année. En Haute-Saône, plus de 179 000 électeurs étaient appelés aux urnes dans les 618 bureaux de vote du département. L'organisation des 4 scrutins a notamment mobilisée les services de la Préfecture, les mairies, les services de police et de gendarmerie et le tribunal de grande instance.

Dans les tous prochains jours, la Haute-Saône accueillera le Tour de France avec une étape d'arrivée à la Planche des Belles Filles le 5 juillet et une étape départ à Vesoul le 6 juillet. La mobilisation pour la réussite de cette manifestation exceptionnelle a été totale : services de l'État (Direction Départementale de la Sécurité Publique, Gendarmerie Nationale, Direction Départementale des Territoires, Préfecture, etc.), Service Départemental d'Incendie et de Secours, Conseil Départemental et les communes, dont notamment la communauté d'agglomération de Vesoul, ont travaillé ensemble pour que l'organisation soit à la hauteur de l'événement qui contribue à valoriser le département de la Haute-Saône.

A l'approche des congés d'été, je vous souhaite de bonnes vacances. Soyez prudents et vigilants sur la route.

Marie-Françoise LECAILLON, Préfète de la Haute-Saône

LES CHIFFRES DE L'EMPLOI

Au mois de mai, le chômage augmente en Haute-Saône pour l'ensemble des catégories de demandeurs d'emploi :

- avec 11 400 demandeurs d'emploi en catégorie A, contre 11 350 en avril ; ce nombre représente une hausse du chômage de 0,4 % sur un mois ;

- le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B et C augmente entre le mois d'avril (18 360) et le mois de mai (18 540) avec 1% de demandeurs d'emploi supplémentaires sur un mois.

Plus d'informations

A LA UNE

Déviation de Port-sur-Saône : restez informés du suivi du chantier

•

Inauguration de la brigade de gendarmerie de Luxeuil-les-Bains

•

Passage du Tour de France 2017 en Haute-Saône

Les députés de la Haute-Saône

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
11 et 18 juin 2017

Les députés élus sont :

- ***1ère circonscription*** :
Barbara BESSOT-BALLOT
(La République en Marche)

- ***2ème circonscription*** :
Christophe LEJEUNE
(La République en Marche)

Plus d'informations

TOUR DE FRANCE : 2 ÉTAPES EN HAUTE-SAÔNE

Le département de la Haute-Saône accueillera deux étapes du Tour de France cette année :

- ***la 5e étape, le mercredi 5 juillet 2017 : départ de Vittel (Vosges) - arrivée à la Planche des Belles Filles (Haute-Saône),*** soit environ 130 km dans le département. Cette étape traverse un tiers du département et notamment les agglomérations de Saint-Loup-sur-Semouse et Luxeuil-les-Bains ;
- ***la 6e étape, le jeudi 6 juillet 2017 : départ de Vesoul (Haute-Saône)*** – arrivée à Troyes (Aube) dont 37 km dans le département.

L'ensemble des informations relatives aux conditions de circulation, aux horaires de passage des coureurs et des caravanes, etc. sont disponibles sur le site http://tdf2017.haute-saone.fr.
Plus d'informations

Lancée en 2013 en Ille-et-Vilaine, l'opération appelée « La route se partage » est désormais engagée au niveau national.
Face à un constat important du nombre de cyclistes tués et blessés sur les routes, une convention a été signée entre le délégué interministériel à la sécurité routière et le directeur du Tour de France le 17 juin 2015. Elle répond à une attente forte de tous ceux qui utilisent le vélo, aussi bien pour aller travailler que pour pratiquer leur sport favori. L'objectif : rendre la pratique du vélo moins dangereuse et la route mieux partagée entre tous ses usagers.
Le 6 juillet à Vesoul, un stand dédié à l'opération sera animé par la coordinatrice « sécurité routière » de la Préfecture avec l'aide des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), à l'occasion de l'étape départ du Tour de France.
A cette occasion, deux quiz seront proposés aux adultes et aux plus jeunes avec de nombreux lots à la clé : maillots, gourdes, brassards, kits Incollables, marques-pages, etc. Venez nombreux y faire un tour !

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MÉDECINS SAPEURS-POMPIERS

Vendredi 14 avril 2017 a été signée une convention entre la Direction Départementale de Sécurité Publique, la gendarmerie, le Parquet de Vesoul, le Service Départemental d'Incendie et de Secours et la Préfecture de la Haute-Saône, pour la mise à disposition de médecins sapeurs-pompiers en matière d'enquête de police judiciaire suite à un décès.

Cette convention permet aux forces de l'ordre de faire appel au médecin sapeur-pompier en cas d'empêchement ou d'indisponibilité de tout autre praticien.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ À PORTÉE DE CLIC !

Depuis le 22 mars 2017, les usagers de la région Bourgogne-Franche-Comté doivent déposer leur ***demande de carte d'identité dans les mairies équipées de dispositifs numériques de recueil des demandes***.
Ces dispositifs de recueil sont installés dans ***14 mairies de la Haute-Saône : Champlitte, Dampierre-sur-Salon, Gray, Pesmes, Rioz, Noidans-les-Vesoul, Vesoul, Port-sur-Saône, Jussey, Villersexel, Lure, Héricourt, Luxeuil-les-Bains, Saint-Loup-sur-Semouse.***
Au préalable, une pré-demande peut être effectuée soit dans la mairie de la commune de résidence pour remplir le formulaire papier, soit directement en ligne via le site www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr ou www.predemande-cni.ants.gouv.fr.
La pré-demande ne dispense pas l'usager de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).
Plus de conseils et d'informations

Période estivale et fortes chaleurs : prenez vos précautions !

Durant l'été, personnes âgées, enfants, sportifs et professionnels exerçant à l'extérieur sont les plus vulnérables. Pensez à :

- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- se rafraîchir et se mouiller le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée ...) ;
- éviter les efforts physiques ;
- maintenir les logements frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- donner régulièrement des nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- consulter régulièrement le site de Météo France pour s'informer et suivre les recommandations des autorités locales (préfecture ou Agence régionale de santé).

Informations complémentaires :
www.sante.gouv.fr
www.vigilance.meteofrance.com

RAGE ET DIVAGATION D'ANIMAUX DOMESTIQUES

L'été est également propice aux introductions sur le territoire national de chiens ou chats depuis des pays étrangers non indemnes de rage (Maghreb, Asie, Europe de l'est…). Cette maladie transmissible à l'homme est mortelle une fois les premiers symptômes apparus. Elle tue une personne toutes les 10 minutes dans le monde. Ces dernières années, 11 cas de rage sur des animaux domestiques importés en France ont été diagnostiqués nécessitant des traitements préventifs lourds chez de nombreuses personnes potentiellement contaminées.

Plus d'informations et sur le site du Ministère de l'agriculture.

BONUS DE 200 € POUR L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Pour promouvoir la mobilité rurale, le Ministère de la transition écologique et solidaire poursuit son action en 2017 avec le "bonus vélo", géré par l'Agence des services et de paiements (ASP).
L'aide est réservée aux vélos à assistance électrique qui n'utilisent pas de batterie au plomb. Ce dispositif vient compléter l'ensemble des mesures en faveur de la mobilité électrique : maintien du bonus de 6 000 € pour l'achat d'une voiture électrique, complété par une prime à la conversion de 4 000 € en cas de mise au rebut d'un véhicule immatriculé avant le 1er janvier 2006 ; l'extension de cette prime à la conversion aux véhicules utilitaires ; la mise en place d'un nouveau bonus pour les véhicules 2-3 roues motorisés.
Plus d'informations

APPEL À PROJETS NATIONAL ÉCOPHYTO 2017

Valoriser des projets innovants pour réduire fortement l'usage des pesticides et améliorer la santé : c'est l'objectif de l'appel à projet Ecophyto 2017 lancé par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement.

Cet appel à projets concerne notamment les domaines suivants : accompagnement dans la transition vers l'agro-écologie à faible dépendance en pesticides, agroéquipements, méthodes alternatives dont le biocontrôle, études épidémiologiques en santé humaine et santé de l'environnement, indicateurs, modes d'intervention dans les jardins, etc.. Les projets devront être déposés en ligne au plus tard le 1er septembre 2017 au soir à minuit. En savoir plus sur cet appel à projet et Déposer votre projet.